

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 17 novembre 2025 à 19 h 30, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire M. David McKay
- la conseillère Mélissa Morin
- le conseiller Neil Morrison
- le conseiller Paul Gauthier
- le conseiller Danny Raymond
- la conseillère Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Glode et la greffière-trésorière adjointe, Mme Manon Cuillerier sont aussi présentes. La conseillère Mme Nathalie Lanthier est absente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la suite de l’assermentation protocolaire des nouveaux membres du conseil et du nouveau maire, M. David McKay vérifie et constate qu’il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 17 novembre 2025 à 19 h 34.

2025-11-001

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit dispensée d’en faire la lecture ;

QUE le conseil adopte l’ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025
 - 3.2. Adoption du calendrier des séances ordinaires de l’année 2026
 - 3.3. Nomination – maire suppléant pour l’année 2026
 - 3.4. Désignation – délégué substitut – *Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges* pour l’année 2026
 - 3.5. Nomination – Membres des différents comités
 - 3.6. Dépôt – Intérêts pécuniaires
 - 3.7. Nomination – Nouvel élu observateur – Comité de travail de la *Régie intermunicipale du Centre Sportif Soulanges*
 - 3.8. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
5. Ressources humaines
 - 5.1. Proposition d’embauche – Assistant directeur service de Sécurité incendie à temps partiel
 - 5.2. Proposition d’embauche – Deux pompiers au service de Sécurité incendie
 - 5.3. Proposition d’embauche – Chef aux opérations du service de Sécurité incendie – Entente intermunicipale
 - 5.4. Fin d’entente intermunicipale – Conseiller à la direction municipale
6. Finances et trésorerie
 - 6.1. Approbation de la liste des dépenses du mois d’octobre 2025
 - 6.2. Mandat et autorisation de paiement – BCGO – Audit annuel des états financiers de l’année 2025
 - 6.3. Autorisation de paiement à *Service Mobile CP* pour les travaux de maintenance sur les camions *Freightliner* et *International*
7. Administration

- 8. Incendie et sécurité publique
- 8.1. Mandat et autorisation de paiement – Contrôle animalier pour l’année 2026
- 9. Travaux publics et voirie
- 10. Transport et déneigement
- 10.1. Mandat et autorisation de paiement – Entreposage des véhicules servant au déneigement – Saison 2025-2026
- 10.2. Ratification – Mandat et autorisation de paiement – Acquisition et transport de sable servant au déneigement
- 11. Hygiène du milieu et environnement
- 12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
- 12.1. Mandat et autorisation de paiement – Services en urbanisme pour l’année 2026
- 13. Loisirs, culture et vie communautaire
- 13.1. Mandat et autorisation de paiement – Cadeaux de Noël 2025
- 14. **Période de questions**
- 15. Levée de la séance ordinaire.

2025-11-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 au moins soixante-douze (72) heures avant cette séance conformément aux articles 148 et 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

2025-11-003

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L’ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE l’article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure de début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE les séances débiteront à 19 h 30 à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé situé au 1425 route 340, Saint-Télesphore J0P 1Y0 ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2026 :

Lundi 19 janvier 2026	Lundi 13 juillet 2026
Lundi 9 février 2026	Lundi 10 août 2026
Lundi 9 mars 2026	Lundi 14 septembre 2026
Lundi 13 avril 2026	Mardi 13 octobre 2026
Lundi 11 mai 2026	Lundi 9 novembre 2026
Lundi 8 juin 2026	Lundi 14 décembre 2026

QU’un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

2025-11-004

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT POUR L’ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 116 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu de nommer un(e) des conseiller(ères) comme maire(sse) suppléant(e) pour l’année 2026 ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseiller Paul Gauthier soit nommé maire suppléant, et ce, du 17 novembre 2025 au 31 décembre 2026.

2025-11-005

DÉSIGNATION – DÉLÉGUÉ SUBSTITUT – *MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE VAUDREUIL-SOULANGES*

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de désigner un délégué substitut pour agir au sein du conseil de la *Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges* advenant un empêchement du maire de la Municipalité de Saint-Télesphore ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseiller Paul Gauthier et maire suppléant, soit désigné pour agir à titre de délégué substitut à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges*, et ce, jusqu’au 31 décembre 2026 ;

QU’une copie de la présente résolution soit transmise à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges*.

2025-11-006

NOMINATION – MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal nomme les membres suivants aux différents comités :

Comité	Membres
Ressources humaines et finances	David McKay, maire Mélissa Morin, conseillère no. 2 Marie T. Dupont, conseillère no. 6 Danielle Glode, directrice-générale et greffière-trésorière
Service de Sécurité incendie et sécurité civile	David McKay, maire Nathalie Lanthier, conseillère no. 1 Mélissa Morin, conseillère no. 2 Paul Gauthier, conseiller no. 4 Danielle Glode, directrice-générale et greffière-trésorière Patrice Lavergne, directeur SSI par intérim
Environnement et hygiène du milieu	David McKay, maire Nathalie Lanthier, conseillère no. 1 Danny Raymond, conseiller no. 4 Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière
Services techniques – voirie et travaux publics	David McKay, maire Neil Morrison, conseiller no. 3 Paul Gauthier, conseiller no. 4 Danny Raymond, conseiller no. 5 Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière Jason Mackey, responsable des travaux publics
Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire	David McKay, maire Nathalie Lanthier, conseillère no. 1 Danny Raymond, conseiller no. 5 Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière Pierre-Luc Paquet, inspecteur en urbanisme et en environnement
Comité consultatif en urbanisme (CCU)	David McKay, maire Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière Pierre-Luc Paquet, inspecteur en urbanisme et en environnement Marie T. Dupont, présidente du Comité, conseillère no. 6 Luc Boivin, représentant des citoyens Éric Dufresne, représentant des citoyens
Loisirs, culture et parcs	David McKay, maire Nathalie Lanthier, conseillère no. 1 Mélissa Morin, conseillère no. 2 Marie T. Dupont, conseillère no. 6 Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), chacun des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore dépose devant ce conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles, situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Télesphore et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

2025-11-007

NOMINATION – NOUVEL ÉLU OBSERVATEUR –*RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF SOULANGES*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore est membre de la *Régie intermunicipale du Centre sportif Soulanges* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner un nouveau représentant à titre d'observateur pour siéger aux réunions de la *Régie* ;

CONSIDÉRANT QUE le décret de constitution de la *Régie intermunicipale du Centre sportif Soulanges* a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore nomme le conseiller Danny Raymond, en qualité d'observateur, pour la représenter au sein de la *Régie intermunicipale du Centre sportif Soulanges*;

QUE le mandat de l'observateur ainsi nommé prenne effet immédiatement et demeure en vigueur jusqu'à nouvelle décision du conseil;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la *Régie intermunicipale du Centre sportif Soulanges*.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

2025-11-008

PROPOSITION D'EMBAUCHE – ASSISTANT DIRECTEUR SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Patrice Lavergne, directeur du service de Sécurité incendie (SSI) par intérim ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore procède à l'embauche de M. Michel Ménard à titre d'assistant directeur du SSI à temps partiel ;

QUE les conditions de travail soient établies conformément au contrat de travail intervenu entre la Municipalité et l'employé ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

2025-11-009

PROPOSITION D'EMBAUCHE – DEUX POMPIERS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Patrice Lavergne, directeur du service de Sécurité incendie (SSI) par intérim ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal procède à l’embauche de M. Kevin Lalonde et M. Jason Lepage au poste de pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Télesphore ;

QUE les conditions de travail soient établies conformément au contrat de travail intervenu entre la Municipalité et les employés ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur SSI par intérim, et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

2025-11-010

PROPOSITION D’EMBAUCHE – CHEF AUX OPÉRATIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ENTENTE INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT que les municipalités de Sainte-Marthe, Sainte-Justine-de-Newton et Saint-Télesphore ont conclu une entente intermunicipale concernant la fourniture des services d’un chef aux opérations du Service de sécurité incendie, conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT que ladite entente prévoit que la municipalité de Sainte-Marthe agit comme municipalité employeur et assure la prestation des services du chef aux opérations pour les municipalités partenaires ;

CONSIDÉRANT que le processus de sélection a été mené conformément aux modalités prévues à l’entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande l’embauche de M. Marc-André Ouellette au poste de Chef aux opérations ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE l’embauche de M. Marc-André Ouellette à titre de Chef aux opérations du Service de sécurité incendie soit entériné, conformément aux dispositions de l’entente intermunicipale unissant les municipalités de Sainte-Marthe, Sainte-Justine-de-Newton et Saint-Télesphore ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore confirme que M. Marc-André Ouellette sera à l’emploi de la municipalité de Sainte-Marthe, et que sa rémunération, ses avantages sociaux, ses charges administratives ainsi que toutes autres modalités applicables seront administrées selon les termes de ladite entente ;

QUE la date d’entrée en fonction de M. Marc-André Ouellette est le 10 novembre 2025 ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

2025-11-011

FIN D’ENTENTE INTERMUNICIPALE – CONSEILLER À LA DIRECTION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe et la Municipalité de Saint-Télesphore ont conclu une entente intermunicipale relativement aux services administratifs, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

CONSIDÉRANT que ladite entente prévoyait que la Municipalité de Saint-Polycarpe fournisse les services de son directeur général et greffier-trésorier à titre de conseiller à la direction générale pour la Municipalité de Saint-Télesphore ;

CONSIDÉRANT que l’article 5.2 de l’entente permet à la Municipalité de Saint-Télesphore de mettre fin à l’entente en tout temps, moyennant un préavis de trente (30) jours transmis par résolution du conseil municipal et envoyé par courrier recommandé ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Télesphore souhaite mettre fin à cette entente pour des raisons administratives et organisationnelles ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

De mettre fin à l’entente intermunicipale relative aux services de conseiller à la direction générale conclue entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et la Municipalité de Saint-Télesphore ;

Que la fin de l’entente prenne effet après un préavis de trente (30) jours, conformément à l’article 5.2 de ladite entente, soit à compter du 31 décembre 2025 ;

D’autoriser la directrice générale, Mme Danielle Glode, à transmettre à la Municipalité de Saint-Polycarpe un avis écrit officiel de la présente décision du conseil, par courrier recommandé, tel qu’exigé au contrat ;

Que la directrice générale soit également autorisée à signer tout document et à poser tout acte nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

2025-11-012

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D’OCTOBRE 2025

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Danielle Glode, directrice-générale et greffière-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière ;

Salaires versés du 1 ^{er} au 31 octobre 2025	30 865,00 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 31 octobre 2025	20 490,10 \$
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 31 octobre 2025	528 160,74 \$
Comptes à payer au 31 octobre 2025	98 644,41 \$
TOTAL	678 160,25 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes d’octobre 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière des comptes d’octobre 2025 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1^{er} au 31 octobre 2025 soit entérinée ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 31 octobre 2025.

2025-11-013

MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – BCGO – AUDIT ANNUEL DES ÉTATS FIANCIERS DE L’ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE l’article 966 du *Code municipal du Québec* prescrit l’obligation du conseil municipal de nommer un vérificateur externe pour effectuer l’audit financier annuel et que tout vérificateur externe doit être membre de l’*Ordre des comptables professionnels agréés du Québec* ;

CONSIDÉRANT l’offre de service de la firme *BCGO S.E.N.C.R.L.* datée du 10 octobre 2025 selon les modalités suivantes :

- Audit des états financiers de la Municipalité incluant la préparation du rapport financier à transmettre au MAMH et la préparation au conseil municipal au montant de 15 500 \$ plus taxes applicables ;

- Audit intérimaire composé des sondages sur les systèmes de taxation, comptes à recevoir, encaissements, achats, comptes payables, déboursés et salaires au montant de 4 000 \$ plus taxes applicables ;
- Assistance au besoin dans la préparation du dossier de fin d'année et des feuilles de travail nécessaires à la réalisation subséquente de l'audit incluant les régularisations et ajustements aux feuilles de travail nécessaires pour assurer la présentation adéquate selon les normes comptables municipales prescrites par le MAMH et CPA Canada au taux horaire moyen de 175 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal octroie le mandat à la firme *BCGO S.E.N.C.R.L.* pour les travaux d'audit annuel des états financiers de l'année 2025 ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à la firme *BCGO S.E.N.C.R.L.* un montant maximal de 23 857,31 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02 130 00 413.

2025-11-014

AUTORISATION DE PAIEMENT À SERVICE MOBILE CP POUR LES TRAVAUX DE MAINTENANCE SUR LES CAMIONS FREIGHTLINER ET INTERNATIONAL

CONSIDÉRANT QUE des travaux de maintenance étaient requis sur les camions de marque *Freightliner* et *International* afin d'assurer leur pleine fonctionnalité en prévision de la saison de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été effectués par *Service Mobile CP* et que deux (2) factures totalisant 13 004,03 \$ plus taxes applicables ont été déposées pour paiement ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à acquitter la somme de 14 951,49 \$, taxes incluses, à *Service Mobile CP*, et ce, à même le poste budgétaire 02 330 00 525;

QUE cette dépense soit financée en priorité par le *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* (PAERRL) et, advenant que ladite dépense ne soit pas jugée admissible au programme, qu'elle soit financée à partir de l'excédent non affecté.

2025-11-015

MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – CONTRÔLE ANIMALIER POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 20 octobre 2025 reçue de *Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges* pour le contrôle animalier pour l'année 2026 selon les modalités suivantes :

- Service de contrôle animal au frais de base mensuel de 235 \$ plus taxes applicables et de 125 \$ plus taxes applicables, par chien additionnel ;
- Événements spéciaux sur demande au frais pour la première heure de 70 \$ plus taxes applicables et de 50 \$ par heure subséquente, plus taxes applicables.

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal octroie le mandat à *Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges* pour le contrôle animalier pour l'année 2026 ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à la firme *Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges* un montant de 270,19 \$ par mois, taxes incluses à même le poste budgétaire 02 290 00 451.

2025-11-016

MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ENTREPOSAGE DES VÉHICULES SERVANT AU DÉNEIGEMENT – SAISON 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le projet pour la construction d'une nouvelle caserne et garage municipal est embryonnaire à ce stade-ci ;

CONSIDÉRANT le besoin d’entreposer les camions servant au déneigement des infrastructures routières ;

CONSIDÉRANT le manque d’emplacements possibles sur le territoire de la Municipalité et que toutes les options ont été soigneusement analysées par le conseil ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil octroie le mandat d’entreposage des véhicules servant au déneigement pour la saison 2025-2026 à *Ferme Jason Mackey* ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à la *Ferme Jason Mackey* un montant de 1 149,75 \$ par mois, taxes incluses à même le poste budgétaire 02 330 00 511.

2025-11-017

RATIFICATION – MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT- ACQUISITION ET TRANSPORT DE SABLE SERVANT AU DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT l’offre de service soumise par Construction O. Lalonde inc. pour l’acquisition et le transport de sable servant au déneigement, selon les modalités tarifaires suivantes :

- Sable : 8,25 \$ par tonne métrique
- Redevance municipale : 0,70 \$ par tonne métrique
- Transport : 5,25 \$ par tonne métrique

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné son accord, avant la présente séance, pour l’octroi du mandat à Construction O. Lalonde inc. afin d’assurer l’acquisition et le transport du sable requis pour les opérations de déneigement, et ce, à la suite d’une analyse de prix réalisée notamment avec Pavages Vaudreuil Ltée ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision devait être prise avant le début de la saison de déneigement et que le conseil municipal était dissous suivant la séance du 1er octobre 2025, conformément aux dispositions applicables en année électorale ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Neil Morrison,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil ratifie le mandat octroyé à *Construction O. Lalonde inc.* pour l’acquisition et le transport de sable servant au déneigement, conformément aux modalités présentées ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *Construction O. Lalonde inc.* un montant de 16 326,45 \$ taxes incluses à même le poste budgétaire 02 330 00 622.

2025-011-018

MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES EN URBANISME POUR L’ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE le service d’urbanisme constitue un service spécialisé nécessitant une connaissance approfondie des lois et règlements municipaux en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre-Luc Paquet assure ces fonctions avec compétence et efficacité depuis plusieurs années au sein de la Municipalité de Saint-Télesphore ;

CONSIDÉRANT QUE la continuité du mandat permettra d’assurer la progression harmonieuse des dossiers en cours et la stabilité des services offerts aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QU’il est dans l’intérêt de la Municipalité de maintenir cette expertise interne afin d’assurer la conformité réglementaire, la qualité du service et la poursuite des projets d’aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de reconduire le contrat d’urbanisme au-delà de la période initiale de trois (3) ans ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,

appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil octroie le mandat à *Inspectionnel inc.* pour les services en urbanisme pour l’année 2026 ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *Inspectionnel inc.* un montant annuel de 37 353 \$ plus taxes applicables à même le poste budgétaire 02 610 00 411.

2025-11-019 **MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – CADEAUX DE NOËL 2025**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil octroie le mandat à *La Ribouldingue* pour l’acquisition de cadeaux de Noël pour l’année 2025 ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *La Ribouldingue* un montant maximal de 1 500 \$ plus les taxes applicables à même le poste budgétaire 02 190 00 970.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou ont apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Félicitations aux nouveaux élus ;
- Suivi de la demande de subvention relatif au terrain de bocce au sous-sol du centre communautaire Rémi-Sauvé ;
- Accès au gymnase de l’École Immaculée-Conception pour les joutes de pickleball ;
- Nomination d’un membre du conseil pour la présence aux rencontres régionales des Loisirs et de la Culture ;
- Surveillance caméra au chalet du parc Léon-Prieur.

2025-11-020 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance ordinaire du 17 novembre 2025 soit levée à 20 h 05.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière